syndicalisme japonais

Alors que le Japon vote pour renouveler ses députés, Michel Branciard poursuit son analyse des forces syndicales étrangères (*) en nous parlant du syndicalisme japonais.

Lors des débuts du capitalisme, une grande partie de la main-d'œuvre industrielle est fournie par les filles des familles paysannes les plus pauvres, parquées en dortoir et soumises à un semi-servage. Si bien qu'entre 1870 et 1895 on en reste au stade des révoltes sporadiques.

DES DEBUTS DIFFICILES

A la fin du XIXe siècle, sous l'influence d'intellectuels ayant pris contact avec le syndicalisme américain de l'A.F.L., quelques syndicats naissent dans certaines branches, mais en 1900 le gouvernement les **interdit** purement et simplement, ce qui a pour effet de stopper le mouvement mais aussi de provoquer sa radicalisation.

Il faut attendre les lendemains de la première guerre mondiale pour assister à une **renaissance** avec notamment la création d'une organisation centralisée présentant des revendications de type socialiste : le « Sodoméi ». Cependant, en 1924, celui-ci rejette l'attitude radicale et se prononce en faveur d'une politique réaliste, ce qui a pour effet de provoquer de violentes luttes idéologiques et, en 1930, on trouve quatre organisations allant de la droite à l'extrême gauche, tandis que, simultanément, les patrons fondent des syndicats-maisons. En 1931, on ne compte guère que 370 000 syndiqués et la rapide militarisation du pays provoque une nouvelle et profonde **régression.** En 1937, les syndicats orientés à gauche sont mis hors la loi et ceux de droite prononcent eux-mêmes leur dissolution.

Suite à la défaite de 1945, l'occupant américain manifeste sa volonté d'instaurer un syndicalisme puissant comme rouage essentiel des institutions démocratiques. Un an après la capitulation, on compte 12 000 syndicats avec 3,7 millions de membres. Mais le **développement rapide,** une tentative de grève générale et la présence active de militants socialistes sortis de la clandestinité ne tardent pas à effrayer les autorités. En 1948, les salariés du secteur public sont privés du droit de grève, les lois sur le droit syndical sont révisées dans un sens beaucoup plus restrictif et, de 1949 à 1950, le nombre de syndiqués baisse de près d'un million. Dès 1952, la remontée se produit et, en 1963, on atteint 9,3 millions, soit 38 % de la main-d'œuvre ; en 1977, on en est à 12,4 millions (33 % de la main-d'œuvre).

SYNDICALISME D'ENTREPRISE

Le trait principal du syndicalisme japonais est la prédominance du syndicalisme d'entreprise : généralement un seul syndicat par entreprise regroupant les diverses catégories. Réalité première, le syndicat d'entreprise n'éprouve que modérément le besoin de se regrouper avec d'autres dans des fédérations et celles-ci sont davantage des agglomérats que des organisations structurées, sauf dans le cas des enseignants et des gens de mer. **Chaque syndicat d'entreprise demeure largement indépendant,** disposant des cotisations que parfois les entreprises prélèvent sur les salaires, élaborant ses propres revendications et négociant avec la direction.

En rapport avec une telle organisation, on note une corrélation remarquable entre le degré de syndicalisation et la taille des entreprises : 63 % de syndiqués dans les entreprises de plus de 500 salariés, 33 % dans celles de 100 à 500, moins de 10 % dans celles de 30 à 100.

Ce système du syndicat d'entreprise est **en étroite relation avec le système de l'emploi à vie** qui est de règle pour les salariés permanents des grandes entreprises. Ce sont donc essentiellement ceux-là qui sont syndiqués, tandis que les travailleurs temporaires de ces mêmes entreprises rejoignent plus difficilement les organisations syndicales. Quant à la multitude des entreprises familiales qui constituent l'étage inférieur de la structure de l'industrie japonaise et qui fonctionnent comme sous-traitantes des grandes, elles n'ont qu'une main-d'œuvre fluctuante, ne disposant d'aucun des avantages multiples accordés aux salariés des grandes firmes et la syndicalisation s'y développe difficilement.

Le syndicalisme dans les grandes firmes s'appuie sans doute plus sur **le sentiment d'appartenance à l'entreprise,** qui est très fort, que sur la conscience de classe. Joue parfois au sein de l'organisation syndicale le poids, si lourd au Japon, de l'ancienneté, et il arrive, par ce biais, que les « anciens », qui occupent des postes hiérarchiques dans l'entreprise, soient aussi appelés aux responsabilités syndicales. Ajoutons à ce propos que certaines politiques d'entreprise, inspirées par **un paternalisme habile,** ont su faire une large place au syndicat, lui fournissant un local et lui donnant de larges facilités.

Dans ces conditions, le système du syndicat d'entreprise comporte à la fois **des avantages certains** (possibilité de regrouper une majorité de salariés, ce qui renforce la capacité de négociation, existence d'une bonne base de prise de conscience à partir des problèmes concrets auxquels sont affrontés quotidiennement les travailleurs), mais aussi **des risques :**

— se refermer sur la cellule que constitue l'entreprise en identifiant les intérêts du syndicat et ceux de la direction ;

— renforcer les « privilèges » de la catégorie « supérieure » de la classe ouvrière en oubliant les problèmes des salariés temporaires et ceux des travailleurs des petites entreprises.

ORGANISMES VERTICAUX

Les organismes verticaux ou « Tansan » peuvent recouvrir trois réalités différentes :

1) de rares syndicats **nationaux unifiés** d'industrie (cas des gens de mer) ;

2) l'organisation unifiée d'une **entreprise publique** ou d'un ministère ; le « tansan » est dans ce cas l'organisation syndicale de base, mais ses moyens d'intervention sont réduits, la loi japonaise ne reconnaissant pas aux salariés du secteur public le droit de discuter de leurs rémunérations ;

3) dans le secteur privé, le « tansan » est une sorte de **fédération de type très lâche** qui reçoit des subsides des syndicats d'entreprises dans la mesure où ceux-ci le jugent opportun et qui est gouvernée par des représentants des syndicats d'entreprises qui se sentent plus membres du syndicat que de la fédération, d'où une certaine inertie de ces organismes.

Un regroupement vertical particulier s'est constitué en 1967, c'est **le Conseil japonais de la Fédération internationale** des ouvriers sur métaux (I.M.F.-J.C.) qui

(*) Voir « A l'Ecoute du Monde », novembre 1976 : « Le syndicalisme suédois » ; avril 1978 : « Le syndicalisme américain » ; mars 1979 : « Le syndicalisme britannique » ; mai 1979 : « Le syndicalisme espagnol ».

comprend plusieurs « fédérations » : sidérurgie-construction électrique-automobile, métaux et construction navale, soit environ 1,7 million de membres. Il mène son action indépendamment des confédérations que nous allons maintenant examiner.

LES CONFEDERATIONS

Sur les 12,4 millions de syndiqués japonais, 4,5 sont aujourd'hui rassemblés dans le « Sohyo » (soit 36,6 %), 2,2 dans « Domei » (17,8 %), 1,3 dans « Churitsuroren » (10,7 %), 70 000 dans « Shinsambetsu », et les 38 % restant sont indépendants de toute confédération.

● **Le Sohyo** est fondé en 1950 avec la bénédiction des Américains, mais ceux-ci ne tardent pas à déchanter ; la centrale effectue en effet un net glissement à gauche et, lors de son Congrès de 1951, elle réclame la neutralité du Japon et refuse les bases militaires et le réarmement ; au cours des années 1950, elle va se trouver aux côtés des partis de gauche dans toutes les grandes campagnes politiques.

L'orientation à gauche n'est pas du goût de toutes les fédérations et, en 1953, quatre d'entre elles font scission pour fonder le Zenro qui, en 1962-1964, se transforme en Domei.

Le Sohyo est aujourd'hui l'organisation la plus puissante et ses effectifs viennent pour 60 % du secteur public, la fédération la plus forte étant celle des employés des municipalités et préfectures (1,1 million), viennent ensuite celle de l'enseignement, des chemins de fer nationaux... En ce qui concerne le secteur privé, le Sohyo est présent dans la sidérurgie (280 000 syndiqués), la métallurgie, la transformation des matières plastiques... il s'est donné comme priorité l'implantation dans la masse des petites entreprises sous-traitantes, mais se heurte à de grandes difficultés.

L'attachement des syndicats à la confédération apparaît fort relatif ; sur 4,5 millions d'adhérents, seuls 2,5 paient régulièrement leurs cotisations confédérales.

Deux éléments tendent à orienter la centrale vers une action de type politique :

— le fait qu'elle n'a que peu d'influence en matière de négociation collective ;

— la prépondérance des travailleurs du secteur public qui, privés du droit de grève et de négociation, tendent à exprimer leurs revendications sur le plan politique.

Le Sohyo soutient de diverses manières le parti socialiste japonais, fort électoralement, mais d'une grande faiblesse militante. Comme le P.S., le Sohyo souffre d'un manque de formation politique et idéologique due à la nouveauté que constitue au Japon l'installation de la démocratie. Cette situation porte le Sohyo, comme les autres organisations d'opposition, à **un certain radicalisme verbal,** qui peut coexister avec **une relative prudence politique.** Un certain nombre de dirigeants sont très conscients de cette faiblesse.

Des communistes militent au sein du Sohyo qui entretient des relations avec l'U.R.S.S. ; 4 ou 5 fédérations sont tenues par des membres du P.C., mais la grande majorité des dirigeants du Sohyo sont réfractaires au communisme orthodoxe et des communistes ont été éliminés de groupes dirigeants à diverses reprises.

● **Le Domei** se constitue au cours des années 1962-1964 à partir de deux groupes, l'un issu du Sohyo et qui a refusé l'option neutraliste (Le Zenro), l'autre héritier d'une vieille tradition réformiste présente dans le syndicalisme japonais (la Sodomei). Ses points forts sont essentiellement dans l'industrie privée : textile, construction navale et métaux (270 000), automobile (500 000), chimie, marins.

Le Domei se réclame du socialisme réformiste ; il a des rapports avec le parti social démocrate qui ne rassemble que peu d'électeurs. Et il n'est pas insensible aux appels du parti libéral démocrate.

Le Domei est **très anti-communiste** et n'a aucun rapport avec le Sohyo qu'il considère comme « gauchiste » et irréaliste. Les syndicats métaux du Domei sont souvent des « syndicats-maison » et, dans la « navale », les militants du Domei n'hésitent pas à faire le coup de poing contre ceux des autres centrales.

Le Domei est affilié à la C.I.S.L., alors que le Sohyo n'a aucune affiliation internationale.

● **Le Churitsuroren** n'est, en fait, qu'un simple comité de liaison d'un certain nombre de fédérations surtout du secteur privé : construction électrique, gaz-électricité, bâtiment, pétrole, alimentation, assurances... Ces fédérations sont en unité d'action quasi permanente avec le Sohyo ; mai, en dépit du fait que leur président soit un membre influent du parti socialiste, elles reprochent au Sohyo ses liens trop étroits avec le P.S.

ACTION REVENDICATIVE

Si l'on met à part l'action menée par les divers syndicats d'entreprise, l'essentiel de l'action revendicative est constitué par l'offensive de printemps, le « Shunto » que le Sohyo mène avec le Churitsuroren et quelques syndicats non affiliés, le Domei menant son offensive à part. La **tactique des offensives de printemps** date de 1955.

Le Shunto se distingue des mouvements revendicatifs ordinaires par le fait que la grève ne survient pas lorsque les discussions achoppent avec le patronat, mais les organisations ouvrières commencent par fixer la date de la grève et procèdent ensuite à la mise au point des revendications.

Durant la période d'expansion, le Shunto a connu un succès croissant, tant par le nombre de participants que par les résultats obtenus en matière de salaire. Les offensives de printemps, en permettant l'exploitation des avancées des secteurs en pointe et en assurant aux secteurs les plus faibles des augmentations substantielles, ont contribué à diminuer sensiblement la distance entre les deux catégories de la classe ouvrière japonaise.

Depuis 1974, le Shunto a pris un virage important ; il s'agit d'**une campagne nationale** qui vise à se prolonger au-delà de la grève et qui peut porter sur d'autres thèmes que sur les salaires.

Mais, avec la crise, le Shunto apparaît nettement **en perte de vitesse.** En 1978, seuls deux millions de personnes ont répondu à l'appel et, après un mois de lutte, des syndicats qui demandaient 12 % d'augmentation ont dû accepter en moyenne 5,4 %. C'est la hausse la plus faible depuis 20 ans et elle est inférieure au taux d'inflation.

Certains se demandent si le Shunto n'est pas devenu une sorte de rite qu'il conviendrait de remettre en cause. Ainsi, en 1978, on a vu pendant un mois les syndicats de postiers et de cheminots donner le ton en organisant des grèves qui paralysaient le pays et en avançant des propositions d'augmentation de salaires devant servir de base aux autres secteurs. Pendant ce temps, les salariés du secteur privé apportaient leur soutien à cette lutte et « faisaient grève » à leur manière en exprimant leurs revendications sur des bandeaux rouges serrés autour du crâne tout en continuant à travailler.

Le patronat n'a pas bougé d'un pouce sur ses positions de départ tandis que certains syndicats et travailleurs s'essoufflaient en marches et en meetings. En outre, en 1978, le Shunto se fit dans le désordre, les confédérations ayant laissé les syndicats fixer eux-mêmes leurs revendications, compte tenu des possibilités des entreprises, et les grèves ont été mal coordonnées.

Mais pourra-t-on remettre en cause la politique revendicative sans revoir les structures du syndicalisme japonais ?

Michel BRANCIARD.